



Renseignements :

+33 2 35 84 86 55

Aeroclub.dieppe@orange.fr

<http://www.aeroclubdieppe.fr>

<https://www.facebook.com/votre-aeroclub>



Retrouvez toutes nos formations



**Dans notre école de pilotage agréée
vous trouverez :**



**Des instructeurs qualifiés
et disponibles**

Ils vous enseigneront la réglementation, la météo, la mécanique de vol, l'art du pilotage...



Des avions performants



Robin DR400 – 120cv

Piper PA28 – 180cv



Choisissez votre brevet :



PPL (Private Pilot Licence)

Dès 17 ans, la licence de pilote privé PPL permet de voyager et d'emporter sans rémunération des passagers sans limitation de distance.

Conditions :

- Avoir passé la visite médicale auprès d'un médecin agréé
- Réussir les examens théoriques et pratiques
- Avoir accompli au minimum 45 heures de vol.
- Totaliser au minimum 25 heures de vol en double commande et au moins 10 heures en solo supervisé.

LAPL (Light Aircraft Pilot Licence)

Dès 17 ans, permet de voler seul à bord d'un avion monomoteur partout en Europe de jour, après au moins 30 heures de vol, et avec 3 passagers maximum après 10 heures de vol supplémentaires.

Conditions :

- Avoir passé la visite médicale auprès d'un médecin agréé
- Réussir les examens théoriques et pratiques
- Avoir accompli au minimum 30 heures de vol.

Vous hésitez? Prenez un forfait FFA « initiation au pilotage » (303€)

